



Directeur de publication :

Denis Carretier

Rédacteur en chef :

Christel Chevrier

Comité de rédaction :

Valérie Gallia, Cyril Sévely,
Marc Fratantuono, J.Michel Duriez

Rédigé en collaboration avec :

Chambres d'agriculture,
CETA du Vidourle,
Cofruid'Oc, CEHM,
SERFEL, SUAMME, CENTREX

Crédit photo :

CA34, AFIDOL, CEHM, SERFEL



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

Arboriculture

Languedoc Roussillon

Toutes espèces fruitières

Campagnol provençal

Période d'activité des campagnols.

Charançons du feuillage (péritèles, rynchites)

Présence de charançons du feuillage.

Etre vigilant en particulier sur jeunes vergers et surgreffages.

Pêcher



Stades phénologiques

En Languedoc :

Stade I : Carène, Garaco, Garcica, Earlitop, Earliqueen, Patty.

Stade G à H : Tastired, Cristal, pêches pavies.

Stade G : Coraline, Honey Fire, Diamond Bright, Zeelady, Nectatop...

Dans le Roussillon, Stade post-floraison sur toutes les variétés, stade petit fruit sur les variétés précoces.

Monilia des fleurs et rameaux - Fusicoccum

Prophylaxie : supprimer par la taille les rameaux touchés par ces maladies.

Tavelure

Période de sensibilité à partir de la chute des collerettes (stade H) sur les parcelles situées dans des bas-fonds.

Oïdium

La période de sensibilité est atteinte pour les variétés précoces (diamètre de fruit 7-8 mm).

Cloque

Fin de la période de sensibilité.

Un risque de contaminations secondaires existe sur quelques variétés à débournement précoce présentant des symptômes. Supprimer les feuilles cloquées.

Thrips meridionalis

Ce ravageur peut provoquer des dégâts sur variétés de nectarines et pêches à peau peu duveteuse, en piquant le jeune fruit noué.

Période de sensibilité jusqu'au stade G-H (fin chute des pétales).

En Languedoc : observation de thrips dans quelques parcelles.

Dans le Roussillon : très faibles populations observées à ce jour par battage, taux d'occupation très faible.

Tordeuse orientale

En Languedoc, les toutes premières éclosions devraient avoir lieu autour du 10 avril.

Puceron vert

Dans le Roussillon, la dynamique de population très forte des pucerons nous amène vers un risque élevé.

Petite Mineuse (Anarsia)

En Languedoc, quelques pousses minées sont observées.

Abricot



Stades phénologiques

Stade I : Magicot, Wondercot, Sunny Cot.

Stade H : Perlecot, Orangered, Bergarouge.

Stade G-H : Kioto, Farbaly.

Moniliose des fleurs et rameaux

Prophylaxie : supprimer par la taille les rameaux touchés par ces maladies.

Tavelure

Période de sensibilité à partir de la chute des collerettes (stade H) sur les parcelles situées dans des bas-fonds.

Oïdium

La période de sensibilité est atteinte pour les variétés au stade petit fruit.

Cacopsylla pruni, vecteur de l'ECA

Pic de captures de psylles atteint.

Petite Mineuse (Anarsia)

Quelques pousses minées sont observées.

Pommier (*bassin languedocien*)



Stades phénologiques

On observe des décalages de stades selon les secteurs.

Stade pleine floraison : Cripps Red.

Stade F₂ : Cripps Pink, Rosy Glow, Granny.

Stade F₁ : Elstar, Juliet.

Stade D à E₂ : Gala, Ariane, Chantecler, Braeburn, Golden, Story, Goldrush, Opal.

Stade D₃ : Reine des Reinettes.

Tavelure

Période de sensibilité pour toutes les variétés.

Les prochains épisodes pluvieux risquent d'être contaminants.

Oïdium

Période de risque à partir du stade E-E₂ sur les variétés sensibles (Braeburn, Cripps Pink, Rosy Glow, Reine des Reinettes, Elstar...) ou les vergers à historique.

Feu bactérien

Période de sensibilité pendant la floraison.

Rappel des symptômes :

pendant la floraison : dessèchement et noircissement des bouquets floraux.

après fleur : apparition de rameaux en crosse et flétrissement des feuilles ; présence d'exsudat sur les jeunes pousses.

La maladie est essentiellement disséminée par la présence de plants contaminés et les insectes pollinisateurs.

Attention : ne pas introduire de ruches provenant de zones ou de vergers contaminés dans un verger sain.

Pour toute recommandation et symptômes suspects, contactez votre service technique.

Puceron cendré

Observation des premières fondatrices.

Black Rot

A partir de 15 jours après la chute des pétales, risque de contamination en cas d'épisode pluvieux.

Poirier (information issues du réseau PACA)



Stades phénologiques

Stade F₂ : Guyot, William's.

Tavelure

Période de sensibilité pour toutes les variétés.

Les prochains épisodes pluvieux risquent d'être contaminants.

Feu bactérien

Période de sensibilité pendant la floraison.

Rappel des symptômes :

pendant la floraison : dessèchement et noircissement des bouquets floraux.

après fleur : apparition de rameaux en crosse et flétrissement des feuilles ; présence d'exsudat sur les jeunes pousses.

La maladie est essentiellement disséminée par la présence de plants contaminés et les insectes pollinisateurs.

Attention : ne pas introduire de ruches provenant de zones ou de vergers contaminés dans un verger sain.

Pour toute recommandation et symptômes suspects, contactez votre service technique.

Psylle du poirier

Surveillance de remontée de population sur les bouquets floraux à la chute des pétales.

Phytopte des galles rouges

Surveillance des premières attaques dans les vergers à risque.

Cerisier (bassin Languedocien)



Stades phénologiques

Les stades phénologiques sont hétérogènes d'une parcelle à l'autre.

- Stade F à chute des pétales: Earlise, Primulat.

- Floraison en cours : Burlat.

- Début floraison : Summit, Noire de Meched.

Moniliose des fleurs

En cas d'épisode humide, les cerisiers en fleur sont sensibles.

Mouche des cerises

Poser des pièges chromatiques jaunes pour le suivi du vol de la mouche.

Drosophila suzukii

De nombreuses captures ont été relevées dans l'environnement proche des vergers.

Cylindrosporiose

Risque de contamination sur les vergers à historique à partir de la fin de la chute des pétales.

Olivier

Les oliviers ont démarré nettement à partir de mi-février et leur stade phénologique, au 18 mars, se situe entre le BBCH05* (départements 30 et nord 34) et le stade BBCH09* (départements 66, 11, et sud 34).

Comparé à 2013, les oliviers ont une avance de 3 semaines à 1 mois. Comparé à la « normale » ils ont une avance de 10 à 15 jours. Les températures de ces derniers jours maintiennent cette avance.

*BBCH : échelle destinée à identifier les stades de développement phénologique d'une plante.

L'échelle BBCH de l'olivier est en téléchargement ici : <http://afidol.org/fichiers/BBCH-olivier.pdf>

Œil de paon (*Fusicladium oleaginum*)

Les taches apparaissent, les conditions climatiques (humidité et relative douceur) étant favorables au développement du champignon, en particulier dans les zones excédentaires en pluviométrie (cf carte ci-dessous). Les vergers à variété sensible (Lucques, Aglandau, Bouteillan,...) non protégés, déjà fortement attaqués en 2013, ont un feuillage au-dessus du seuil de risque qui est de 15-20 % de feuilles présentant des taches. Dans le Gard (Picholine, Négrette) le pourcentage de feuilles attaquées reste généralement autour de 10 % maximum, ce qui est inférieur au seuil de risque.



Les oléiculteurs sont cependant invités à la plus grande vigilance et à observer le feuillage de leurs oliviers, car le degré d'attaque est très variable selon les secteurs, la situation de la parcelle, les variétés et les traitements déjà réalisés.

Teigne de l'olivier (*Prays oleae*)

Les premières chenilles phyllophages ont atteint leur dernier stade larvaire dans les situations les plus précoces. À ce stade la chenille grossit et dévore le limbe de la face inférieure de la feuille.

Le seuil de risque est déterminé par le nombre de feuilles comportant une galerie (mine) et/ou dont le limbe a été dévoré.

Le seuil de risque est de 10-15 % de feuilles attaquées.

Dans les vergers en observation ce seuil n'a pas été atteint.

Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

Cet insecte est très peu observé et reste largement en dessous du seuil de risque.



Appel à la vigilance et mise en place d'un réseau de surveillance :

La maladie de Pierce, due à la Bactérie *Xylella fastidiosa*, est présente dans la Province de Lecce, dans la Région des Pouilles, dans le sud de l'Italie.

Cette maladie concerne en particulier la vigne et l'olivier, mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, ornementales, forestières.

Une décision d'exécution de l'union européenne (13/02/2014, notifiée sous le numéro C(2014) 726) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

La vigne cultivée et l'olivier sont concernés par cette interdiction, car très sensibles à cette maladie extrêmement épidémique.

Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance d'une part quand à l'origine de votre matériel végétal, d'autre part face à tout symptôme ressemblant à ceux qui sont décrits dans la traduction de la page internet de l'organisme européen qui suit cette affaire, que nous vous proposons en téléchargement ici :

<http://afidol.org/fichiers/pierce.pdf>

À l'heure actuelle cette maladie n'a pas été signalée en France sur l'olivier.

Cependant, l'AFIDOL a décidé de mettre en place avec ses partenaires du réseau de surveillance épidémiologique « olivier », un dispositif d'observation spécial sur cette maladie.

Nous vous invitons donc à contacter un de nos partenaires le plus proche de votre oliveraie si vous suspectez la présence d'arbres atteints.

Attention : les symptômes de roussissement ou de dessèchement rapide de tout ou partie de la frondaison peuvent être confondus avec ceux provoqués par un coup de froid, une asphyxie racinaire par excès d'eau, la verticilliose ou une attaque d'hylésine :

- froid: l'hiver 2013/2014 a été particulièrement doux de façon générale.

- hylésine : seuls quelques rameaux sèchent et l'insecte signale sa présence par des trous dans les bois facilement visibles dans la zone limitant la partie verte (vers le tronc) et la partie sèche (vers l'extrémité de la branche).

- verticilliose ou asphyxie racinaire : ces dégâts se situent dans une zone issue d'un rameau, d'une charpentièrre, d'un tronc de cépée. Ce sont les pousses qui proviennent d'une "ligne de sève" qui dépérit. La maladie de Pierce se manifeste dans une "boule de feuilles" par "proximité géométrique", sans se soucier à quel rameau les feuilles appartiennent.

Partenaires du réseau :

- Pyrénées Orientales :

Marie Singer – CIVAM BIO 66 - marie.singer@bio66.com

Éric Hostalnou – Chambre d'agriculture - e.hostalnou@pyrenees-orientales.chambagri.fr

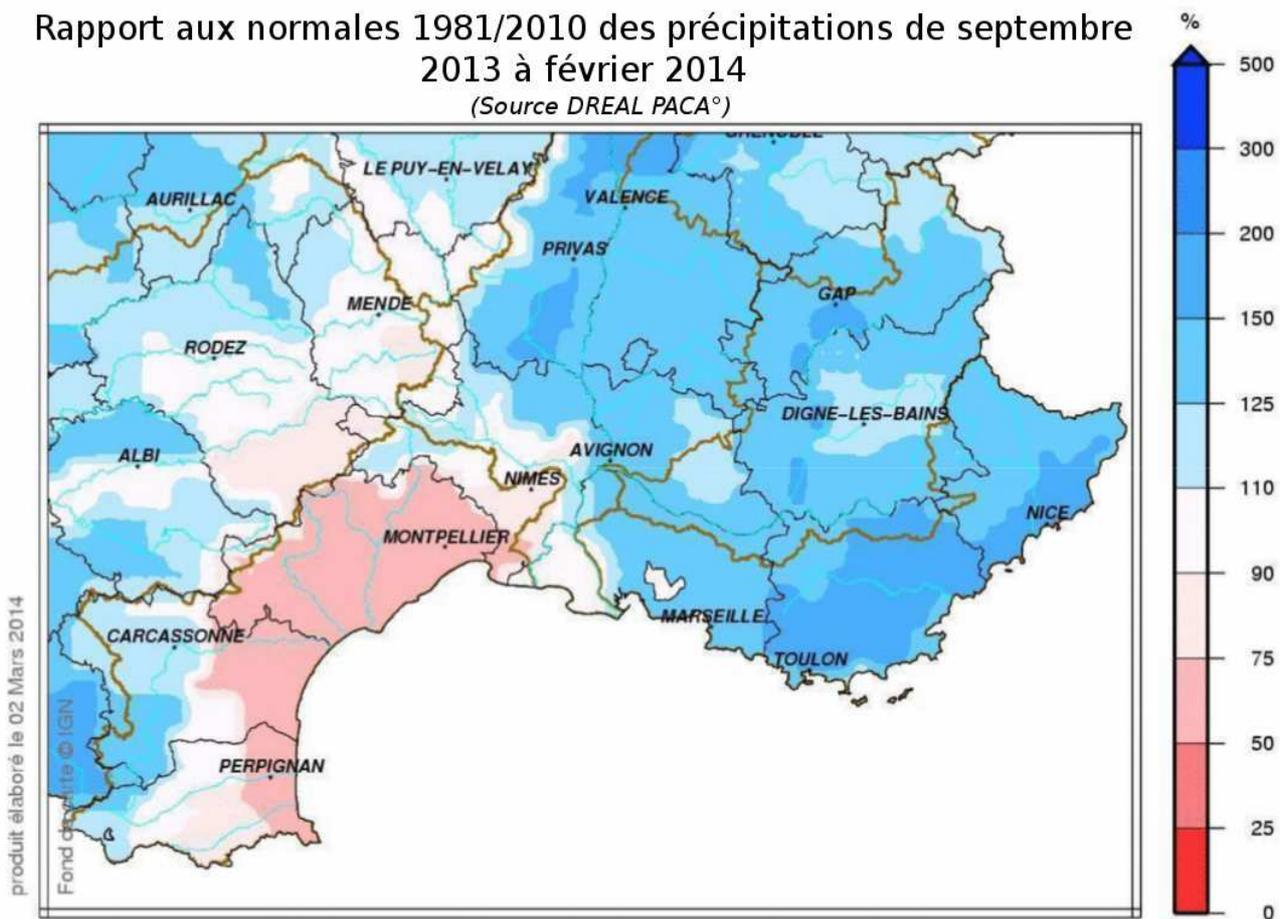
- Aude : Christine Agogue – Chambre d'agriculture – christine.agogue@aude.chambagri.fr

- Hérault : Hélène Teissèdre Lemoine – Chambre d'agriculture - lemoine@herault.chambagri.fr

- Gard : Bernard Assenat – Chambre d'agriculture - bernard.assenat@gard.chambagri.fr

Rapport aux normales 1981/2010 des précipitations de septembre 2013 à février 2014

(Source DREAL PACA°)



Source METEO France

Carte extraite du document : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Bulletin_hydro_paca_Fevrier_2014_cle7fcced.pdf

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LR dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.